



COMMUNE DE MARTIGNAT  
195 Grande Rue  
01100 MARTIGNAT  
R 04.74.81.12.94 g 04.74.81.15.10  
[www.martignat.com](http://www.martignat.com) [martignat@wanadoo.fr](mailto:martignat@wanadoo.fr)

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

### Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune de Martignat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant 31 Juillet 2020, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 6 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### La section de fonctionnement

Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### *Recettes de fonctionnement*

#### Recettes

Libellé	Montant
Excédent antérieur reporté fonctionnement (2019)	803 937,18 €
Atténuation de charges (remboursement assurances)	15 000,00 €
Produit des services (cantine, garderie, accueil loisirs, etc...)	75 981,00 €
Impôts et taxes (Taxe d'habitation et foncière, Attribution HBA)	1 428 168,42 €
Dotations participations (Etat, CAF, Région, Département)	90 624,00 €
Ecritures budgétaires (Régularisations sur exercice précédent)	339,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>2 426 895,40 €</b>

### **Dépenses de fonctionnement**

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Libellé	Montant
Charges à caractère général	618 741,01 €
Charges de personnel	573 921,00 €
Atténuation de produits	30 000,00 €
Charges gestion courante	136 805,00 €
Charges financières	19 400,00 €
Charges exceptionnelles	750,00 €
Opérations d'ordre	919,19 €
Virement en section investissement	996 359,20 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 426 895,40 €</b>

### **La fiscalité**

Le produit fiscal attendu s'élève à 439 942 € avec le maintien des taux 2019, à savoir :

Année	Recette 2019	Bases 2020	Taux	Recette Attendue	Variation de de la recette	Variation en %
Taxe d'habitation	174 612	1 991 000	8,94%	177 995	3 383	1,94%
Foncier Bâti	237 134	2 263 000	10,71%	242 367	5 233	2,21%
Foncier non Bâti	19 214	32 300	60,62%	19 580	366	1,90%
Total	430 960	4 286 300		439 942	8 982	

### **La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses du budget d'investissement de la commune comprennent : les acquisitions foncières, les acquisitions de matériels, véhicules, etc., la construction ou l'aménagement de bâtiments et de la voirie, le remboursement du capital de la dette.

Les recettes sont le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement, l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

*Les projets d'investissement 2020.*

Libellé	Montant
Déficit n-1 reporté (Travaux réalisés en 2019)	244 615,92 €
Remboursement emprunts (capital)	65 986,20 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €
Terrains	60 000,00 €
Travaux bois 2019	17 900,00 €
Travaux 2020 Grospiron	80 000,00 €

Véhicule ST	25 000,00 €
Barrière City Stade	5 640,00 €
Licence IV	3 432,00 €
Réseaux voirie	38 862,00 €
Travaux bâtiments	44 333,50 €
Petit matériel technique	20 000,00 €
Matériel administratif et informatique	10 000,00 €
Mobilier Centre de Loisirs	31 810,98 €
Mobilier Mairie	10 000,00 €
Accessibilité mairie	650,00 €
Maison d'accueil	38 000,00 €
Aménagement de la Rue de la Lésine	341 000,00 €
Aménagement de l'Orée du Bois	669 012,88 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 756 243,48 €</b>

#### Recettes

Libellé	Montant
Affectation excédent de fonctionnement N-1	454 773,28 €
Virement de la section de fonctionnement	996 359,20 €
Subvention Etat	48 300,00 €
Subvention Département	69 816,00 €
Subvention Région	40 000,00 €
Subvention HBA	50 371,00 €
FC TVA	86 624,00 €
Taxe Aménagement	9 080,81 €
Ecritures comptables : amortissement de matériel	919,19 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 756 243,48 €</b>

## Synthèse du budget 2020

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 426 895,40 €
  - Dépenses d'ordre général détaillées plus haut : 1 380 536,20 €
  - Dépenses imprévues (réserve) : 50 000 €
  - Autofinancement versé à la section d'investissement : 996 359,20 €
- Recettes : 2 353 459,36 €
  - Recettes détaillées plus haut : 1 622 958,22 €
  - Excédent de l'exercice 2019 : 803 937,18 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 756 243,48 €
  - Dépenses de travaux et acquisitions (détail plus haut) : 1 395 641,36 €
  - Déficit d'investissement : 244 615,92 €
  - Remboursement des emprunts (capital) : 65 986,20 €
  - Dépenses imprévues (réserve) : 50 000 €
- Recettes : 1 756 243,48 €
  - Recettes détaillées plus haut : 305 111 €
  - Affectation du résultat de fonctionnement 2019 : 454 773,28 €
  - Autofinancement reçu de la section de fonctionnement 2019 : 996 359,20 €

La section de fonctionnement dégage un autofinancement suffisant pour que les travaux projetés (maison d'accueil, aménagement de la rue de la Lésine et l'aménagement de la rue de l'orée du Bois) soient réalisés sans avoir recours à l'emprunt.

### Etat de la dette

Année réalisation	Année de fin	Banque	Montant emprunté	Taux	Capital restant du au 01/01/2020	Intérêts	Exercice 2019 Capital	Total
2010	2025	Caisse d'épargne Rhône Alpes	200 000	2,96	88 659,80	3 018,78	13 325,92	16 344,70
2011	2025	Crédit Agricole	400 000	3,90	211 898,86	9 274,15	25 899,89	35 174,04
2014	2029	Banque Postale	400 000	3,26	269 151,77	9276,50	24545,82	33822.32
Totaux			1 000 000		569 710,43	21 569,43	39 225,81	51 518,74

Martignat, le 16 juillet 2020  
Monique Bevand, adjoint en charge des finances